

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 25 septembre 2017

Absents excusés : Mme Sabine ZAGAR et M. Renaud MOULIN.

Absents donnant pouvoir : Mme Françoise CHARRIER donne pouvoir à M. Stéphane ALLIX, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Raymonde GEBELIN.

N°37 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE AU PROFIT DU SDE07

M. le Maire souligne que l'article 4-1-5 des statuts précise sur ce point que lorsque le transfert de la compétence Éclairage Public est acté, le SDE07 « assure, pour les collectivités adhérant à cette compétence, la gestion et l'entretien des installations d'éclairage public ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation desdites installations, un règlement arrêté par le Comité syndical fixant les conditions de participation des collectivités concernées à cette compétence ». Il informe aussi que les aides passent de 50 à 60% concernant les travaux.

Il indique que le transfert de compétence est intangible pendant une durée de 6 années à compter de son transfert effectif décidé d'un commun accord entre la commune et le SDE07, comme le disposent les articles 4-2 et 4-3 des statuts du syndicat. Durant cette période de 6 ans, la compétence ne pourra donc pas être reprise par la commune adhérente.

M. le Maire signale qu'une convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers précise à ce titre les modalités effectives du transfert de compétence, la mise à disposition des biens se faisant à titre gratuit.

Après un tour de table, Il propose aux élus de se prononcer.

Après délibération le Conseil à l'unanimité est favorable au transfert de la compétence Eclairage Public et approuve le procès-verbal relatif à l'inventaire des biens et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition avec le SDE07.

N°38 – CONVENTIONS DE PASSAGE RELATIVES AUX SENTIERS DE RANDONNEES COMMUNAUTAIRES

M. le Maire explique que dans le cadre des sentiers de randonnée devant être mis en place sur la commune par les services de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, il convient de l'autoriser à signer les conventions de passage à intervenir avec les différents propriétaires des parcelles concernées.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité autorise le maire à signer les conventions de passage dans le cadre des sentiers de randonnée communautaires et tous les documents relatifs à cette affaire.

N°39 – CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

M. le maire rappelle le recrutement par mutation de Mme GALANT Bénédicte qui remplace le poste de Mme LADET Karine pour les mêmes fonctions à compter du 1^{er} novembre 2017 au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Il expose au Conseil Municipal que, considérant que cet agent peut prétendre à un avancement à compter du 20 novembre 2017, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet soit 35 h, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Après délibération le Conseil à l'unanimité autorise le maire à créer ce poste à compter du 20 novembre 2017.

N°40 – CONVENTION DE PARTENARIAT LIRE ET FAIRE LIRE ANNEE 2017-2018

M. le Maire propose de renouveler l'action Lire et faire lire pour l'année scolaire 2017-2018. Il rappelle que l'activité est animée par des bénévoles. Il indique qu'une participation financière est demandée pour l'année soit 180€ pour un établissement ayant 5 classes.

Après délibération le Conseil à l'unanimité autorise le maire à signer la convention de partenariat Lire et faire lire année scolaire 2017-2018 avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche (FOL).

N°41 – SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE

M. Le Maire donne la parole à Mme GEBELIN, adjointe aux affaires scolaires. Elle informe sur la demande, à savoir :

le projet concerne deux séjours à Montselgues pour les deux classes de maternelle, celle de PS/MS (27 élèves) du 14 au 16 mai 2018 et celle de GS (20 élèves) du 16 au 18 mai 2018. Le montant total des deux séjours est de 6 631€.

La directrice a envoyé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'un fonds de solidarité pour un montant de 14€ par nuitée et par élève soit 1316€. Il est demandé à la commune de donner une subvention d'un montant de 11€ par nuitée et par élève, soit au total 1034€.

Mme GEBELIN rappelle que si les deux classes de découverte sont annulées le montant déjà versé serait à déduire du montant de la subvention de 2018.

Après délibération le Conseil à l'unanimité a décidé de verser une subvention de 1034€.

Divers :

M. le Maire indique qu'il vient de recevoir une demande d'intention d'aliéner (DIA), il propose au Conseil de se prononcer sur cette vente : maison située quartier les Freydeyres section E n°2457, 2459, 2461 et 2464 pour un montant de 175 000.00€

Après délibération le Conseil à l'unanimité a décidé de ne pas préempter ce bien.

M. le Maire signale que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas lors de sa réunion du 14 septembre 2017 a décidé de modifier ces statuts par le transfert de deux compétences :

1- Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale au 01/01/2018

2- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations au 01/01/2018.

M. le Maire propose au Conseil de se prononcer lors du prochain conseil sur ces modifications des statuts.

M. le Maire informe que des travaux de nettoyage de berges le long de la rivière Lande vont débuter cet automne avec Ardèche Claire. Il rappelle aussi que les propriétaires doivent entretenir les bords des ruisseaux.

Séance levée à 22 h 10.